



Appel à projet

Résidence de création au 9-9bis à Oignies

Préambule

Le carreau de fosse du 9-9bis à Oignies est situé au cœur de l'ancien Bassin minier du Nord-Pas de Calais. Il est symboliquement le dernier carreau de fosse à avoir fermé en décembre 1990 mettant fin à 270 ans d'extraction charbonnière sur ce territoire.

Depuis le 30 juin 2012, le 9-9bis - avec 352 autres éléments – est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco au titre de « paysage culturel évolutif vivant ». C'est l'un des cinq grands sites de la mémoire minière du Bassin minier du *Nord-Pas de Calais* avec le 11/19 à Loos-en-Gohelle, la fosse Delloye à Lewarde, les fosses Arenberg à Wallers et la cité des électriciens à Bruay-la-Buissière. C'est un ensemble minier complet avec la fosse, le terril 110 et la cité-jardin De Clercq.

Présentation du site

Le charbon est découvert pour la 1^{ère} fois dans le Pas-de-Calais à Oignies en 1842.

Cette découverte est réalisée par l'ingénieur Louis-Georges Mulot dans le parc du château de Madame Henriette De Clercq, actuel Bois des Hautois, situé à l'ouest du site. Désireuse de trouver de l'eau pour alimenter les bassins de ses jardins, la châtelaine se retrouve - par hasard - à l'origine de la découverte de la continuité de la veine de charbon exploitée depuis le 18^{ème} siècle dans le nord.

En 1852, Madame De Clercq et Monsieur Mulot créent la Société des Mines de Dourges et exploitent le charbon sur les communes environnantes.

Dans le contexte de redressement économique de l'entre-deux guerres, ladite société décide de bâtir un nouveau siège d'exploitation. Le carreau de fosse du 9-9bis ouvre en 1933 et est appelé siège De Clercq-Crombez en hommage à la bienfaitrice.

La construction du site est menée par Delille et Foby, respectivement architecte en chef et ingénieur de la Compagnie des Mines de Dourges.

Le 21 décembre 1990, la dernière berline de charbon est remontée symboliquement au puits 9, clôturant ainsi 270 ans d'exploitation minière dans la région Nord-Pas de Calais.

Protégés par les Monuments historiques en 1994, les bâtiments renferment encore une grande partie de leurs machines permettant aux visiteurs de découvrir aujourd'hui ce qu'était la mine du jour. La fosse est organisée le long d'un axe principal bordé par deux séries de bâtiments :

- Au nord, les bâtiments administratifs comprenant la salle des douches, les bureaux et les ateliers.
- Au sud, les bâtiments liés à l'extraction : les puits, matérialisés par les deux grandes tours métalliques appelées chevalements et le bâtiment des machines.

Depuis 2003, la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin a entrepris la reconversion de l'ancien site minier du 9-9bis notamment en conservant le passé industriel du site.

Depuis, il a fait l'objet de travaux avec l'installation d'infrastructures d'accueil pour la pratique d'activités culturelles liées à la musique et au patrimoine et l'installation d'activités tertiaires avec des espaces dédiés aux entreprises.

Le Métaphone, salle de concerts, a été inauguré en juin 2013. Il accueille une programmation de concerts de musiques actuelles avec des artistes confirmés ou en devenir.

Il porte en son sein un dispositif sonore unique : La Peau Sonore qui recouvre l'extérieur du bâtiment. Des œuvres électroacoustiques sont diffusées tous les jours sur ce dispositif grâce à une programmation horaire. Elles sont l'œuvre d'Alexandre Lévy, artiste associé au 9-9bis jusqu'en 2020. En 2018, des instruments mécaniques seront mis en service et joueront de courtes pièces en référence aux carillons et au jaquemart des édifices du Nord et de l'Est de la France.

L'ancienne salle des douches accueille les bureaux de l'équipe du 9-9bis, un auditorium, un plateau de danse et des studios de répétition et d'enregistrement.

Les anciennes chaufferies ont été aménagées en salles de séminaire.
Reste l'implantation d'un parcours patrimonial dans l'ancien bâtiment des machines.

Le projet du 9-9bis est encore jeune, sans cesse questionné et précisé. Notre souhait est non pas de juxtaposer des axes culturels et artistiques (création et diffusion artistique, conservation, valorisation patrimoniale et histoire vivante, actions culturelles et éducatives, développement touristique) mais de faire en sorte de les appréhender globalement dans une cohérence d'ensemble.

La création est évidemment un des éléments fédérateurs.

La particularité de notre projet est que les axes de développement sont aussi vastes que le site lui-même. Pour cela, il est indispensable de développer le plus possible des projets autour du diptyque valorisation patrimoniale, création/diffusion artistique.

Ainsi, à partir d'un concept : « la chaîne des pratiques musicales », d'un équipement unique « le Métaphone » et à terme d'un parcours patrimonial visant à valoriser l'histoire du site, le souhait de l'EPCC est d'exploiter les potentialités du site.

Le projet du 9-9bis se situe au carrefour de plusieurs dimensions (patrimoine, musique), complémentaires, qui doivent s'alimenter et interagir. Le parcours sonore pourrait en être une belle illustration.

Les paysages (terrils), l'architecture minière (cité, bâtiments industriels, églises, stades), l'histoire sociale, les matières minérales et végétales sont des sources d'inspiration importantes pour la création.

L'objet du cahier des charges

A ce jour, l'aspect patrimonial du site peut être découvert sous différentes formes :

- en visite guidée accompagnée d'un médiateur du patrimoine ou un membre de l'Association Accusto Seci composée d'anciens ouvriers du site et de passionnés de la mine. (accès intérieur et extérieur)
- en visite libre lors d'événementiels organisés sur le site (accès intérieur et extérieur)
- en visite singulière avec des compagnies artistiques

Toutefois, le site minier n'étant plus entouré d'un mur d'enceinte, il reste accessible en extérieur 24h/24h, 7 jours/7. Afin de répondre à d'éventuelles questions des visiteurs, il y a de disposé sur le site, 4 panneaux d'interprétation donnant des éléments de compréhension sur l'histoire, l'organisation, le fonctionnement et la reconversion du carreau de fosse.

Dans le cadre du Contrat de Rayonnement Touristique proposé par la Région et liant la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin (CAHC) et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, le 9-9bis, Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) souhaite structurer et qualifier l'accueil des visiteurs sur le site.

C'est ainsi que depuis 2014, le 9-9bis développe une application pour Smartphone ou tablette appelée ECHAPPES EN PAYS MINIER et téléchargeable gratuitement sur l'Appstore et Google Play. Cette application a pour but de proposer des circuits de découverte du patrimoine minier que les utilisateurs peuvent réaliser en autonomie (géo-localisation) sur le 9-9bis et aux alentours. Elle a confié le développement de l'application à la société MAZEDIA spécialisée dans la conception d'outils numériques.

Actuellement, trois parcours sont disponibles. Ils permettent d'embarquer le public sur des sites « patrimoine minier » du territoire de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin.

- *Sur les Pas de Mme De Clercq* à Oignies,
- *La cité Bruno, la tournée du facteur* à Dourges,
- *De la Cokerie au Parc des Iles* à Hénin-Beaumont

Trois parcours restent à réaliser dont un portant spécifiquement sur le carreau de fosse. A ce sujet, il a été choisi par l'équipe du 9-9bis de proposer au public, en lien avec l'identité culturelle du site, le téléchargement d'un parcours sonore proposant une découverte sensible du site.

Il s'agit de permettre au visiteur, par l'utilisation de cette application, de découvrir cet ensemble minier remarquable autrement que par les propositions déjà existantes. Ses caractéristiques seront les suivantes :

- Le son guidera le visiteur afin de parcourir les différents espaces du carreau de fosse de façon exhaustive ou pas. Le site sera partagé en zones de diffusion au choix de l'artiste (cf descriptif technique). Cette organisation géographique devra obligatoirement inclure certains endroits emblématiques du site. (cf liste des lieux en annexe). L'artiste aura soin de préciser les lieux concernés par les différentes zones d'écoute.
- Le son pourra permettre la découverte des thèmes liés à l'histoire du carreau de fosse et à sa reconversion.
- La création sonore sera inspirée des musiques électroacoustiques contemporaines et pourra faire appel à une écriture instrumentale enregistrée. Les archives mises à disposition pourront être utilisées de manière explicite ou dans le matériau compositionnel. Un ou plusieurs textes pourront servir de support, rappelant l'écriture d'une œuvre radiophonique ou d'un Hörspiel.
- Le parcours étant dynamique, plusieurs zones pourront se croiser. Le public pourra repasser plusieurs fois dans la même zone, le dispositif technique permettant de ne pas entendre à chaque fois le même contenu. Ces perspectives pourront donner lieu à une écriture « polyphonique », multipiste et/ou aléatoire.
- La création sonore sera diffusée dans le casque ou le haut-parleur des Smartphones des visiteurs. L'artiste pourra donc retenir l'idée d'une visite augmentée où les matériaux sonores pourront révéler la diversité d'usage et historique du site, et aussi son présent et son avenir. Création musicale et réalité sonore du lieu pourraient faire partie d'une conception de paysage sonore global.

La création sonore ne doit pas se composer uniquement de sons du passé racontant les lieux. Il s'agit avant tout d'une création musicale originale.

Des archives sonores du site seront mises à disposition, principalement des sons de machines et des témoignages d'ouvriers portant sur le travail au jour.

L'artiste pourra investir les lieux afin de procéder à des prises de sons de matériaux sonores.

La durée de l'œuvre devra permettre au public de traverser les zones sélectionnées sans discontinuité et sans avoir la sensation d'une répétition de boucle. À titre indicatif, le public visite le lieu en 40 minutes environ.

Descriptif technique

L'application fonctionne au regard de points d'ancrage repérés par GPS. Elle requiert une connexion Internet uniquement pour son téléchargement.

Les éléments techniques dont il faudra tenir compte dans le projet sont les suivants :

- Positionnement du point d'ancrage sur la carte du site.
- Définition du rayon d'action du point d'ancrage.
- Possibilité de faire chevaucher plusieurs points d'ancrage sur la même zone. Les sons sont mixés dans les zones de chevauchement suivant les paramètres de niveau courant à la zone concernée (jusqu'à 32 sons maxi, mais en pratique maxi 4 ou 5 sons).
- Réglage du niveau sonore possible au centre du point d'ancrage et à l'extrémité du point d'ancrage.
- Gestion de la répétition du son à l'intérieur de la zone. Boucle ou nombre de répétition par une valeur de 1 à x.
- Gestion de la répétition du son lors de la sortie puis de l'entrée à nouveau dans une zone.
- Valeur de durée du fade in et du fade out du son lors de l'entrée dans la zone.

Conditions d'accueil et de résidence de l'artiste

- L'artiste sera accueilli en résidence de création pendant deux semaines, selon un planning qu'il proposera en fonction de ses besoins.
- Un accès à plusieurs types d'archives permettant d'en connaître plus sur l'histoire du 9-9bis et son actualité. Un corpus documentaire sera transmis en début de résidence.
- Des espaces de travail équipés : studio de répétition et studio d'enregistrement.
- Assistance d'un technicien son mais il est demandé d'être autonome techniquement.
- Assistance d'un médiateur du patrimoine.

Conditions financières

La phase de sélection ne fait l'objet d'aucune rémunération. Un budget de 6 000€ TTC/TCC sera attribué à l'artiste sélectionné. Cette somme rémunèrera le temps de repérage, de création et de composition. La cession des droits pour cette exploitation est incluse dans la rémunération. Le paiement se fera par mandat administratif en deux versements soit 50% au démarrage de la résidence et 50% après réception de la création. Un contrat de cession sera signé par les parties.

L'artiste sélectionné bénéficiera également de :

- la prise en charge du transport dans la limite de 3 allers-retours domicile/9-9bis.
- la prise en charge de l'hébergement dans la limite de 10 nuitées.

Calendrier

- 26 mars : dépôt des candidatures
- 6 et 9 avril : entretiens avec les candidats sélectionnés
- 16 avril au 4 juin : temps de création et de résidence
- mi-juin : livraison et calage sur site avec la société MAZEDIA pendant 2 jours.
- lancement de l'application dans le cadre du festival Les Rutilants le 30 juin 2018.

Livrables en vue de la sélection

Pour être recevable, la candidature devra comporter les éléments suivants :

- un curriculum vitae actualisé.
- une note d'intention détaillée sur le projet précisant l'approche choisie, l'exploitation artistique du système de diffusion et la relation avec le lieu. L'artiste pourra faire appel à tout visuel, croquis, esquisse, plans et exemples musicaux afin de faire apprécier au mieux ses intentions. Le jury attire l'attention du candidat sur la qualité et le niveau de détails sur cette note d'intention.
- une sélection d'œuvres musicales déjà réalisées permettant aux membres du jury de considérer l'approche artistique globale de l'artiste.
- le cas échéant une présentation de parcours similaires déjà réalisés.

Merci de transmettre votre candidature à l'attention de M Olivier Galan, Directeur du 9-9bis, pour le 26 mars par voie informatique à info@9-9bis.com ainsi que par voie postale à EPCC 9-9bis / Chemin du Tordoir / CS 50 163 / 62590 OIGNIES.

Livrables à l'issue de la résidence

A l'issue de la création, il est demandé que le travail réalisé soit transmis de la manière suivante :

- fichier son source et Mp3.
- un texte précisant l'esprit de chacune des séquences sonores ainsi que tout élément permettant au 9-9bis de communiquer sur ce parcours.
- un plan précisant chaque point d'étape avec ses coordonnées GPS.

ANNEXES

Lieux existants permettant de définir des zones de création et d'enclenchement

- 1) entrée de fosse et lien avec la cité minière ; salle de paie, salle des douches.
- 2) esplanade avec bâtiments administratifs, chevalements, Métaphone
- 3) cœur de fosse avec puits 9 et 9bis, chevalements /molettes, bâtiments d'extraction et couloir électrique
- 4) parvis des concerts : terril, parc à bois, Métaphone
- 5) douches des cadres/studios, chaufferie/espaces séminaires, château d'eau

Il est possible de visualiser les espaces via la visite virtuelle du site accessible depuis le site internet <http://9-9bis.com/visites/visite-virtuelle/>

Pour plus de renseignements, la lecture du projet artistique est possible sur demande à info@9-9bis.com (mettre en objet *parcours sonore 9-9bis*)